

# BUDGET 2018

Préavis municipal No 12/2017

Concernant le budget municipal pour l'année 2018



Délégué municipal : Paul Ménard

Au conseil communal de St-Cergue,

Madame la présidente  
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

## BUDGET 2018

En vertu des dispositions de l'article 4 de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et des articles 88 et 89 du règlement communal du 29 août 2014, nous avons l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2018 adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 octobre 2017.

Il est établi, conformément au règlement du 14 septembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives du plan comptable du Département des Institutions et des Relations extérieures.

Forme

- Commentaires généraux
- Budget de fonctionnement par classification administrative avec renseignements complémentaires
- Budget de fonctionnement par nature

Annexe 1 :

Plan des dépenses d'investissements

## 1 ADMINISTRATION GENERALE

### Administration

Par rapport au budget 2017, le poste 110 augmente de environ CHF 30'000 en raison de l'augmentation de la rétribution des autorités pour CHF 25'000 en raison d'un contrat CHF 30'000 avec Pro-Archives pour achever l'archivage de nos documents selon les normes en vigueur. Dans les diminutions, on peut relever la fin de l'amortissement des pistes de la Dôle (reliquat de CHF 2'645) et le poste 140.3180 qui comportait un montant pour un film de promotion en 2017 et qui diminue à CHF 5'000. Le financement du conseil régional et du DISREN augmentent de CHF 4'000 en raison de des augmentations de la population et de notre point d'impôt.

### Tourisme et divers

La somme de CHF 18'000 du poste 160.3523.00 est notre quote-part communale au salaire du coordinateur touristique employé par le Conseil Régional. Ce coordinateur fait le lien entre la région, TéléDôle, la commune, NRT (Nyon Région Tourisme), le PJV (Parc Jura Vaudois), et tout autre intervenant touristique.

### Ski de fond

Nous avons enregistré une très forte baisse des ventes de cartes annuelles franco/suisse à CHF 140 et avons perdu nos anciens clients genevois qui peuvent acquérir des cartes plus avantageuses en France. Cette situation, ajoutée à des conditions météo très mauvaises sur les 3 dernières années, font que les suisses achètent leur forfait à la journée. Il est donc indispensable d'ouvrir le guichet de la Givrine tous les jours pour capter cette clientèle ce qui explique l'augmentation du poste 161.3010 de CHF 10'000. La remise aux normes des citernes de carburant va être poursuivie l'an prochain pour un montant de CHF 20'000 mis au budget.

### Patinoire provisoire

Malgré la demande de crédit du préavis N°08/17 et son acceptation, les frais de la patinoire se retrouvent dans ce nouveau compte 164 du budget de fonctionnement (et non dans l'amortissement d'un investissement). Il est incorrect au point de vue de la comptabilité de mettre la location de la patinoire comme actif. Au vu des explications données par le boursier et des clarifications menées avec la Comfin, la demande de crédit N° 08/17 est considérée comme un préavis d'intention qui permet de reporter le montant du préavis au budget des 3 prochaines années.

## 2 FINANCES

### Impôts - maintien du taux d'imposition

La conjoncture permet à la commune d'envisager sereinement l'année future.

En effet, le budget présente un déficit de l'ordre de CHF 278 000 pour des revenus prévus d'un peu plus de 13 millions.

Au cours de la prochaine année, de nombreux investissements sont prévus. Le principal sera celui de la construction de la nouvelle école qui, rappelons-le, sera rachetée par l'Association Intercommunal Scolaire de Genolier et environ (AISGE). Les autres éléments importants d'investissement seront les travaux de sécurisation de « Sous les Roches », les aménagements routiers et la réalisation du plan d'évacuation des eaux usées.

À la fin de 2017, notre dette devrait être inférieure à 10 millions. Pour 2018, cette dette passera à un peu moins de 13 millions de CHF. La charge de cette dette devrait se maintenir autour de CHF 80 000, soit 0,60 % de nos revenus totaux. En d'autres mots, pour chaque CHF 100 que la commune encaisse, il faut prévoir 60 centimes pour financer notre dette. Pour information, la mesure de la part des revenus affectée au paiement des intérêts de la dette est considérée comme bonne par les instances de vérification comptable du canton lorsqu'elle est inférieure à 5 %.

Aujourd'hui, c'est parce que les finances de la commune sont saines que nous pouvons avoir accès à des taux d'intérêt négatifs comme le montre le nouveau prêt à 6 mois de 1,4 million de CHF à un taux d'intérêt de -0,16 %.

Pour toutes ces raisons, le niveau d'imposition pour 2018 reste stable à 66 points d'impôts et ne devrait pas être modifié à court terme.

Les finances de la commune présentent quand même quelques ombres au tableau. Parmi elles, nous devons citer notre marge d'autofinancement qui ne permet pas de couvrir à elle seule le financement de nos investissements et nous oblige à recourir aux emprunts. La croissance de la facture sociale est un autre élément négatif qui sera inévitablement affecté par l'augmentation des primes d'assurances maladie. Des ombres, qui sont identiques à celles des autres communes vaudoises.

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



## Éléments clés du budget 2018

### Charges

- Augmentation des charges de KCHF 504 par rapport au budget 2017 et diminution de KCHF 1'435 par rapport aux comptes 2016 (amortissement de KCHF 1'000 pour la station de pompage en 2016).
- Le poste **Autorités et Personnel** tient compte de l'intégration des patrouilleurs scolaires, dont les traitements et les charges seront ensuite refacturés à l'AISGE. De plus, nous avons prévu la présence d'une personne saisonnière, tous les jours, pour vendre des vignettes de ski de fond.
- Le poste **Biens, services, marchandises** engendre une hausse inhérente à la patinoire de KCHF 77, ainsi que pour l'entretien des immeubles, du mobilier et pour la remise en conformité des anciennes archives de la commune (sur les 30 dernières années).
- Les **Intérêts passifs** ont été réévalués en tenant compte des emprunts envisagés durant l'année 2018 (environ KCHF 3'000), sachant que les taux sont actuellement négatifs à court terme et que le marché ne devrait pas beaucoup évoluer.

Conseil communal du 5 décembre 2017

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



### Charges

- Les **Amortissements** sont liés aux investissements acceptés par le conseil communal via les préavis. Une partie des montants est couverte par des prélèvements à réserve.
- Les **Remboursements et participations** sont une nouvelle fois en hausse, la péréquation de KCHF 55, l'AISGE de KCHF 28, la participation au délégué touristique de KCHF 18 et au SDIS Nyon-Dôle de KCHF 13 expliquant en partie cette progression.
- Le poste **Aides et subventions** est en progression, compte tenu des coûts du trafic régional de KCHF 37 et de l'accueil de jour pour KCHF 46.
- Dans les **Attributions aux fonds de financement** nous avons prévu d'affecter à réserve KCHF 180 pour les ventes DDP et le compte 810 eaux a été équilibré.

Conseil communal du 5 décembre 2017

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



## Revenus

- Augmentation des revenus de KCHF 440 par rapport au budget 2017 et diminution de KCHF 1'473 par rapport aux comptes 2016 (prélèvement à réserve de KCHF 1'000 pour la station de pompage en 2016).
- Les **Impôts** ont été estimés sur la base des encaissements en 2016, avec une certaine prudence, particulièrement sur les impôts conjoncturels.
- Les **Revenus du patrimoine** enregistrent une baisse liée essentiellement à l'estimation des ventes de DDP.
- Les **Taxes et émoluments** sont relativement similaires. Il faut toutefois ajouter la refacturation à l'AISGE des patrouilleurs scolaires pour KCHF 39.
- Les **Parts aux recettes cantonales** n'enregistrent rien de spécial et les **Participations de collectivités publiques** fluctuent essentiellement compte tenu des retours péréquatifs annoncés.

Conseil communal du 5 décembre 2017

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



## Revenus

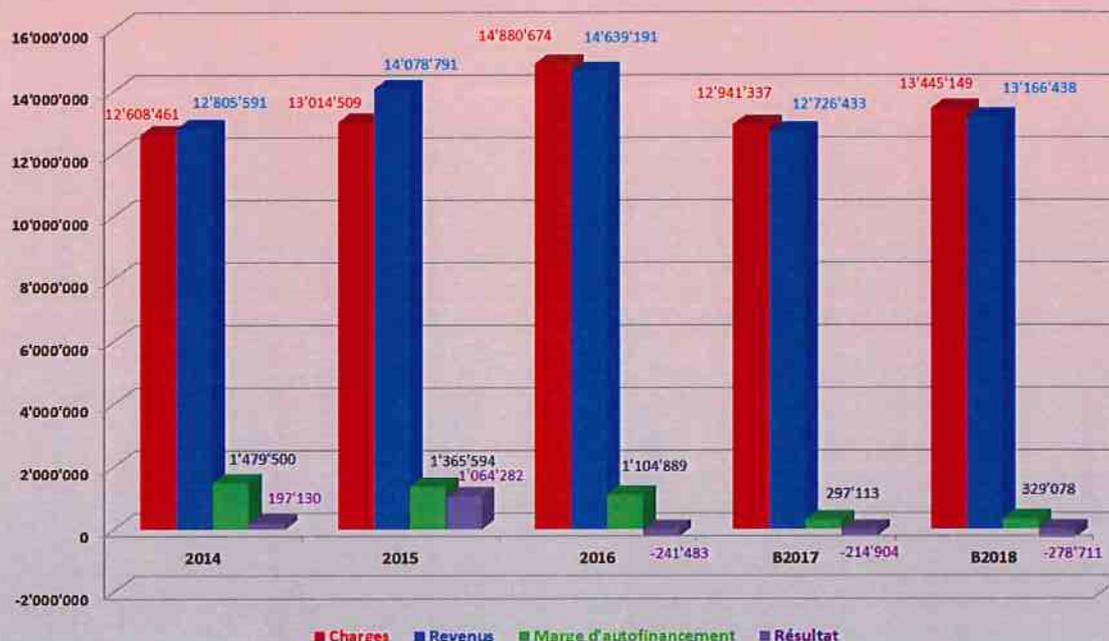
- Les **Prélèvements aux fonds de réserve** sont influencés par un amortissement d'une première tranche de KCHF 100 pour l'achat du bâtiment de l'ancienne poste. Ils sont en dessous de 2016 compte tenu du prélèvement effectué durant l'année pour l'amortissement de la STAP de Combe-Froide de KCHF 1'000.

Conseil communal du 5 décembre 2017

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



**Evolution comptes / budgets 2014 à 2018**



Conseil communal du 5 décembre 2017

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



**Comparaison budgets 2018 - 2017 et comptes 2016**

**Comptes de fonctionnement épurés**

Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	13'445'149	13'166'438	12'941'337	12'726'433	14'880'674	14'639'191
Gains comptables		-180'000		-300'000		-1'088'470
Amortissements	-856'629		-692'627		-1'455'246	
Attributions fonds réserves	-447'282		-536'996		-2'232'229	
Prélèvements réserves		-516'122		-417'606		-1'252'633
Imputations internes	-650'229	-650'229	-642'072	-642'072	-621'735	-621'735
Total	11'491'009	11'820'087	11'069'642	11'366'755	10'571'464	11'676'353
<b>Marge d'autofinancement</b>	*	<b>329'078</b>	*	<b>297'113</b>	*	<b>1'104'889</b>

\* MA sans les ventes DDP (élément conjoncturel)

Conseil communal du 5 décembre 2017

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



## Evolution des charges financières par nature

Comptes par nature	Budget 2018	Budget 2017	Ecart	%	Comptes 2016
Autorités & Personnel	1'622'183	1'541'346	80'837	5.24%	1'545'857
Biens, services & marchandises	3'061'202	2'893'213	167'989	5.81%	2'796'468
Intérêts passifs	86'715	105'002	-18'287	-17.42%	60'821
Remboursements & participations	5'749'603	5'637'960	111'643	1.98%	5'398'498
Aides & subventions	816'306	727'121	89'185	12.27%	618'106
<b>Total</b>	<b>11'336'009</b>	<b>10'904'642</b>	<b>431'367</b>	<b>3.96%</b>	<b>10'419'750</b>

Conseil communal du 5 décembre 2017

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



## Evolution des revenus financiers par nature

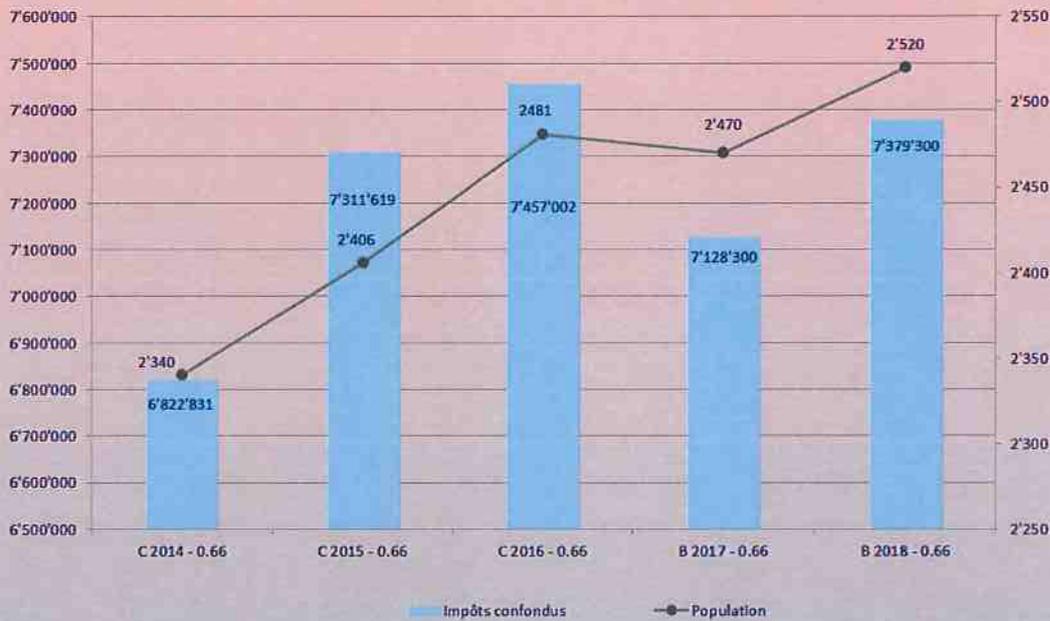
Comptes par nature	Budget 2018	Budget 2017	Ecart	%	Comptes 2016
Impôts	7'040'300	6'792'800	247'500	3.64%	7'095'956
Patentes & concessions	112'000	110'500	1'500	1.36%	112'744
Revenus du patrimoine	1'200'913	1'376'860	-175'947	-12.78%	2'052'657
Taxes & émoluments	2'087'541	1'999'455	88'086	4.41%	2'071'107
Parts aux recettes cantonales	335'900	335'800	100	0.03%	346'423
Participations & remboursements	1'216'533	1'046'340	170'193	16.27%	1'074'886
Autres participations	6'900	5'000	1'900	38.00%	11'051
<b>Total</b>	<b>12'000'087</b>	<b>11'666'755</b>	<b>333'332</b>	<b>2.86%</b>	<b>12'764'824</b>

Conseil communal du 5 décembre 2017

## COMMUNE DE SAINT-CERGUE



### Evolution des impôts

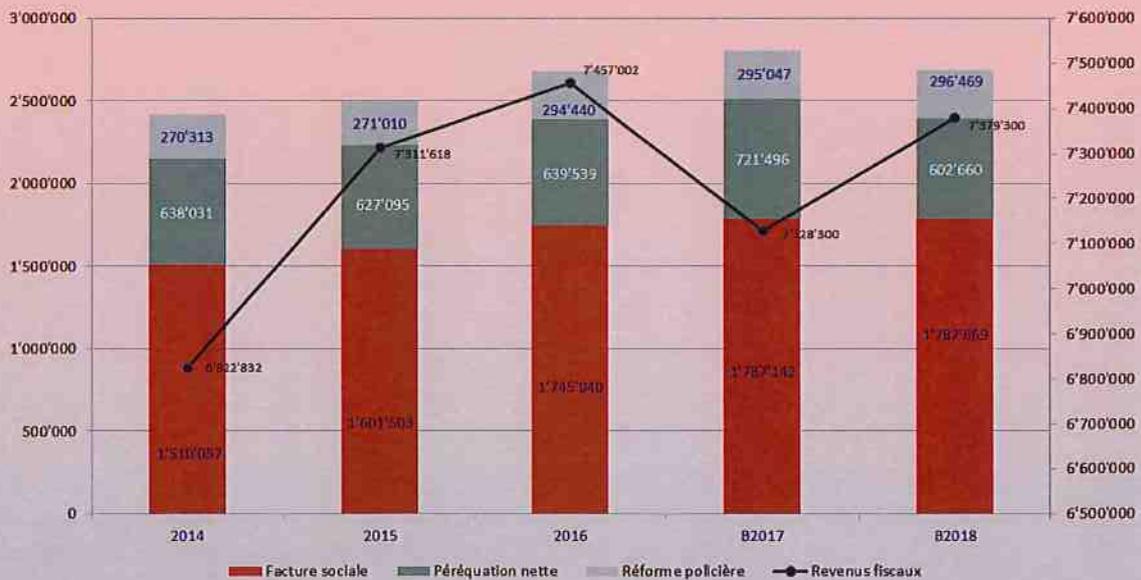


Conseil communal du 5 décembre 2017

## COMMUNE DE SAINT-CERGUE



### Evolution des péréquations totales en comparaison avec les revenus fiscaux



2014 : 35,45 %

2015 : 34,19 %

En % sur les revenus fiscaux (210 Impôts):  
2016 : 35,93 %

B2017 : 38,01 %

B2018 : 36,41 %

Conseil communal du 5 décembre 2017

## COMMUNE DE SAINT-CERGUE



### Evolution de la marge d'autofinancement



Conseil communal du 5 décembre 2017

## COMMUNE DE SAINT-CERGUE



### Etat des dettes et intérêts de la dette



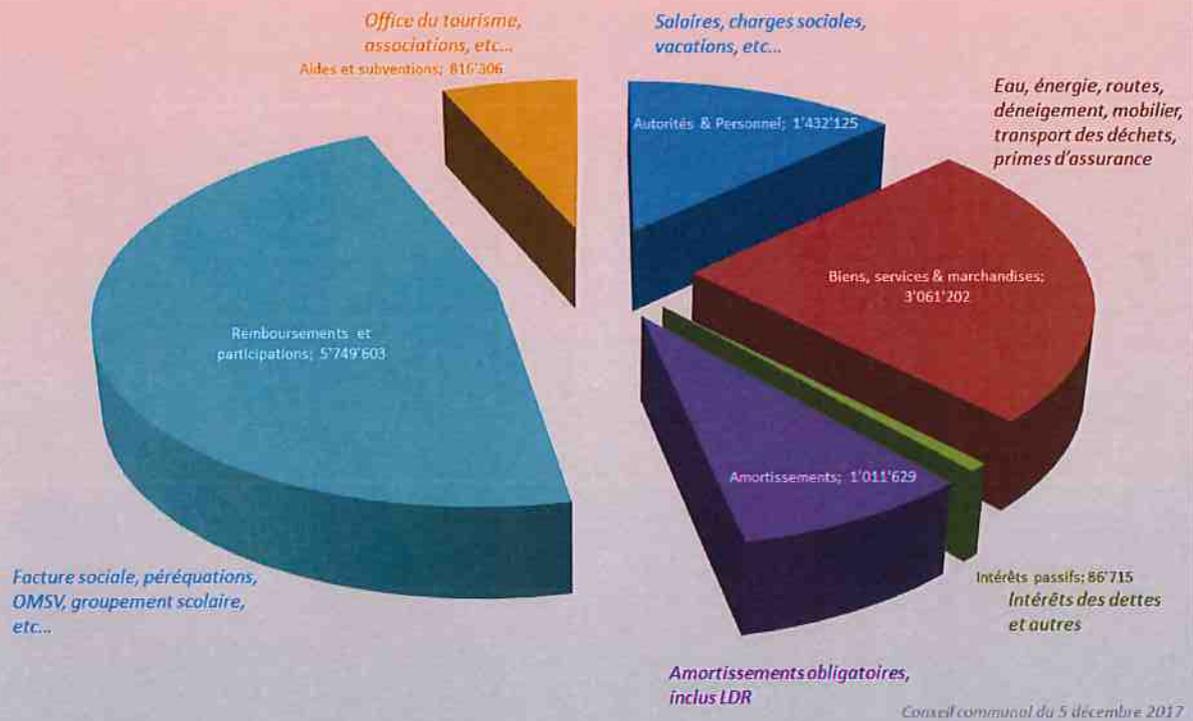
- La projection 2018 tient compte des engagements sur préavis et des investissements futurs (école, etc...)
- Les intérêts sur emprunts restent relativement bon marché (actuellement taux négatifs)

Conseil communal du 5 décembre 2017

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



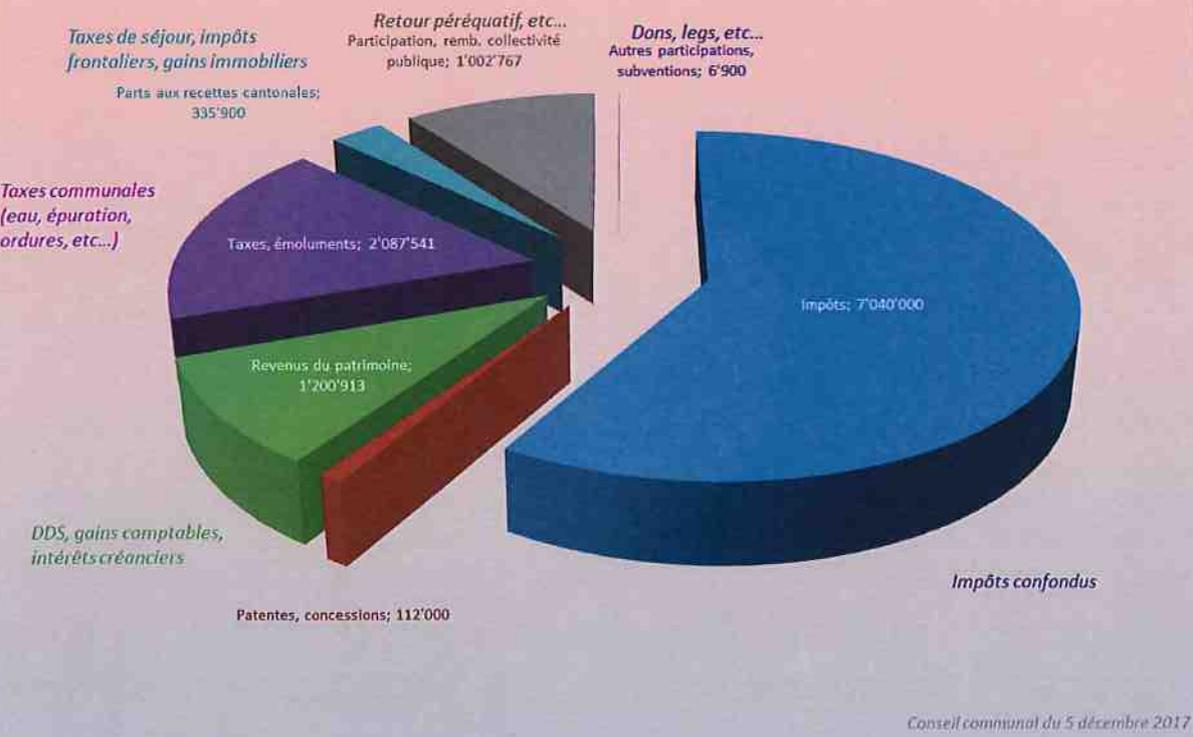
## Décomposition des charges financières



COMMUNE DE SAINT-CERGUE



## Décomposition des revenus financiers





## Conclusions

- Le budget 2018 a été élaboré au plus près de la réalité, selon les éléments connus à fin septembre 2017.
- Le résultat de fonctionnement est déficitaire de KCHF 278, ce qui semble confirmer la tendance enregistrée sur le résultat 2016 et la projection du budget 2017.
- La marge d'autofinancement de KCHF 329 reste très faible, mais nous disposons de liquidités pour faire face à cette situation. Pour le futur, il faudra néanmoins porter une attention particulière à la maîtrise des charges, tout en espérant que les rentrées fiscales progressent pour que la marge d'autofinancement revienne à un niveau permettant de couvrir nos investissements.
- La Municipalité s'y engage et recommande donc l'acceptation du budget 2018, tel que présenté.

*Conseil communal du 5 décembre 2017*

### 3 DOMAINES ET BATIMENTS

#### Terrain

Une forte augmentation est prévue cette année. Elle est due à l'amortissement du préavis d'étude 02/2014 «Sous-les-Roches» qui débutera cette année avec un montant de CHF 28'335. L'entretien des terrains va augmenter de CHF 4'000 pour recenser et éliminer les plantes exotiques envahissantes.

#### Forêts

L'entretien des forêts a été revu à CHF 200'000 au lieu de CHF 170'000. Une adaptation par rapport aux comptes 2016 était nécessaire afin de planifier des dépenses réalistes.

Le plan de gestion forestière sera renouvelé cette année par le compte escompte et frais divers. Un montant de CHF 10'530 est prévu pour la révision du plan de gestion.

#### Montagnes

L'amortissement du préavis 8/2014 « Rénovation des trois chalets d'alpage » débutera cette année avec CHF 12'150 dans les charges. Les chalets ayant été remis en état, le compte entretien des chalets a été diminué.

#### Bâtiments

##### Ecoles

Le montant budgété pour l'entretien des écoles de Basse-Ruche et J.-J. Rousseau a été gardé au minimum, respectivement CHF 3'000 et CHF 5'000. La construction de la nouvelle école du Vallon ayant commencé, il est inutile de faire des investissements sur ces deux bâtiments dont la démolition est prévue dès l'été 2019.

##### Ancienne école

L'ancienne école (bibliothèque) nécessite quelques travaux de réfection des égouts.

Un budget de CHF 20'000 sur l'entretien du bâtiment est nécessaire afin de remettre en état la conduite d'eaux usées.

## Bâtiment locatif - La Cure

Le poste entretien du bâtiment passe à CHF 18'000.

Ce montant sera utilisé pour la remise à neuf des volets 12'000.- ainsi que divers travaux d'étanchéité nécessaire estimé à 6'000.-

## 4 TRAVAUX

### Constructions - habitations

Le budget des constructions-habitations 2018 reste, dans son intégralité, pratiquement identique que 2017. Seule remarque ou décalage possible serait une application drastique de la LATC par le canton (restriction pour les nouvelles constructions).

### Routes

Le même budget que l'année précédente a été maintenu pour l'entretien de notre réseau routier CHF 160'000. Dans la mesure du possible, les petites réparations seront limitées afin de favoriser la remise en état intégrale de certains tronçons.

### Eclairage

La rénovation de l'éclairage public va continuer en 2018. La commune possède encore une soixantaine de luminaires équipés d'ampoules à mercure avec système de démarrage spécifique, car ce système ne fonctionne pas avec des ampoules conventionnelles, LED ou Sodium. Le changement des ballasts de démarrage et des ampoules nécessite le changement intégral des réverbères.

Un budget de CHF 60'000.- est prévu pour la route de France entre la station-service et la déchèterie qui sera équipée des mêmes luminaires LED qu'à La Cure ainsi que les luminaires du Vallon afin de profiter des tranchées de la nouvelle école ce qui devrait permettre de limiter les coûts.

### Eaux usées, Eaux claires, Epuration

Le fonctionnement des EU, EC et épuration ne connaissent pour 2018 pas de grands bouleversements budgétaires si ce n'est une légère augmentation concernant les honoraires et prestations de services pour un montant de CHF 4'000 et de l'entretien des canalisations pour un surplus de CHF 5'000, elles correspondent de façon graduelle à la mise en place de notre PGEE (Plan général de l'évacuation des eaux) accepté par le canton à fin décembre 2016.

## 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Globalement les coûts de l'AISGE sont maîtrisés. Le coût par habitant est inchangé. Par rapport au budget 2017, les coûts pour un élève primaire (510.3522.10) augmentent de CHF 19'400 ; cela est dû au fait que l'encadrement de cantine et de péditrains augmentent. Le coût pour un élève secondaire (520.3522.10) diminue, dû à une diminution des frais de surveillantes cantine et des repas eux-mêmes, surévalués dans le budget précédent.

L'augmentation des charges de CHF 7'000 pour l'administration (500.3522.00) est causé principalement par l'engagement d'une boursière qualifiée et expérimentée. Aussi, le nombre d'élèves augmente et la proportion d'enfants allant dans les cantines ou utilisant les pédibus augmente, engendrant plus de frais d'organisation et de courriers.

## 6 POLICE

La police maintient ses efforts pour assurer plus de présence sur le territoire de la commune et a fait un effort majeur dans la communication et la présentation aux communes des prestations disponibles. Ces prestations sont complétées par la présence de patrouilles aléatoires du SIR de nuit et par le contrôle des parkings et constructions par M. Kupferschmid. Le budget 2018 de la police se situe au niveau de celui de 2017.

### Service du feu

Par rapport au budget 2017, le poste 650 subit un alignement de environ CHF 13'000 en raison de l'augmentation de la taxe due pour le fonctionnement du SDIS régional Nyon-Dôle, soit une participation supplémentaire de CHF 5,13 par habitant. Cette augmentation était, certes connue, du fait que la convention signée pour 5 ans arrivera à échéance à la fin de l'année 2017. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 toutes les communes du SDIS Nyon-Dôle paieront donc la même contribution.

## 7 SECURITE SOCIALE

### Service social communal

Le budget du poste 710, Service social communal, augmente de CHF 72'173 par rapport à 2017, soit de 13%. Les principales augmentations sont dues au poste 710.3522.00 Participation à l'accueil de jour (+CHF 20'600). Cet excédent de charges, non pris en charge par le RAT et recalculé au sein de l'AISGE, est influencé par le taux de remplissage des structures, les revenus des parents, et le fait qu'au sein de l'AISGE, nous avons engagé une directrice supplémentaire pour satisfaire aux normes

de l'OAJE. Une solution pour réduire cet excédent de charges est d'intégrer la tranche de midi (les repas à la cantine) dans l'UAPE, afin de rendre les UAPE plus rentables. L'AISGE travaille sur ce problème.

Le poste 710.3655.00 Accueil de Jour, c'est-à-dire la facture du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) qui s'occupe non seulement des UAPE et crèche-garderies, mais aussi de l'accueil familial de jour, a aussi notablement augmenté (+CHF 45'000). L'augmentation de 13% doit être mise en perspective : en 2017 nous étions 8% plus bas qu'en 2016 ; ainsi l'augmentation du budget 2018 par rapport à celui de 2016 n'est pas trop marquée (le budget 2017 était trop bas). L'augmentation correspond à une augmentation d'heures d'accueil pour 2017 et estimée pour 2018.

## Service social

### Part revenus conjoncturels sur facture sociale

Ce poste a augmenté de CHF 47'500, c'est-à-dire de 17%. Nous n'avons pas d'influence sur cette charge.

## 8 SERVICES INDUSTRIELS

### Eau potable

Dans l'attente concernant les décisions indispensables au remplacement de tronçons, soit par obligation (fuites), soit de façon préventive, le budget 2018 est presque identique à 2017. Le poste 810.3185.10 honoraires et frais d'études, pour un montant de CHF 25'000, reste nécessaire pour une étude et une réflexion à mettre en place rapidement, concernant une double alimentation (sécurité de fourniture bi-directionnelle), afin de garantir un approvisionnement pérenne en eau potable, pour la commune de Saint-Cergue et celle d'Arzier le Muids.

### Chauffage à distance

En attendant les décisions sur une profonde rénovation de notre CAD, le budget du CAD est similaire à 2017, toutefois, le prix des plaquettes de l'association ACP Trélex augmente.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

1. D'accepter le budget communal pour l'année 2018 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité 9 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire



P. Graber



J. Carriot